



Territoire
Mobiliser l'ensemble
des acteurs

RAPPORT ANNUEL

2025

Sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets



PLPDMA
Accélérer la réduction
à la source



CSDND

Une reconversion
tournée vers l'avenir



Politique Climat
Une trajectoire
engagée

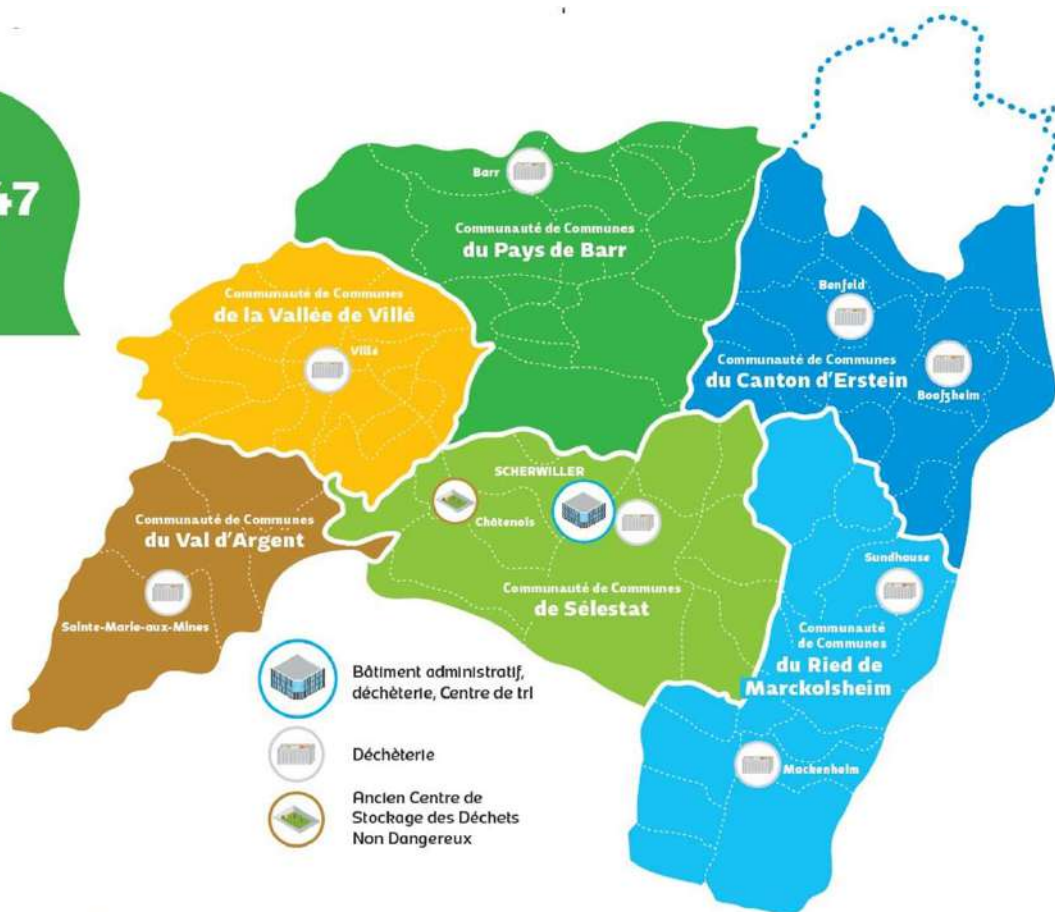


Ressources humaines
Une cohésion d'équipe
renforcée

SNICTOM
ALSACE CENTRALE

Service public des déchets ménagers et assimilés

131 547
habitants



Déchets des particuliers et assimilés



Déchets des collectivités



Déchets industriels



Déchets agricoles



Déchets du BTP



Déchets de production des entreprises



Déchets relevant de filières
privées spécialisées

Six ans pour changer de modèle

En 2020, personne n'imaginait l'ampleur des bouleversements à venir. Crise sanitaire, tensions énergétiques, inflation, nouvelles exigences réglementaires...

Dans ce contexte incertain, le SMICTOM d'Alsace Centrale a fait un choix clair : accélérer la transition plutôt que la subir. En six ans, le territoire a profondément transformé sa gestion des déchets.

2020



Anticiper et adapter

- Déploiement de la collecte des biodéchets en apport volontaire, avant l'obligation nationale.
- Première évolution de la redevance incitative (36 levées incluses).

Objectif : détourner les déchets organiques des ordures ménagères et renforcer l'incitation au tri.



2020-2021



Assurer la continuité

- Gestion de la crise sanitaire COVID-19.
- Maintien du service public dans un contexte inédit.

Priorité : garantir la salubrité publique et protéger les agents.



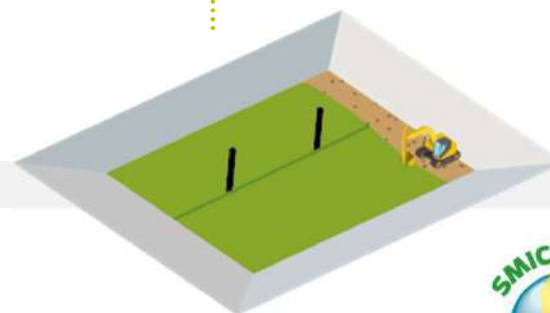
2022



Mettre fin à l'enfouissement

- Fermeture définitive du site d'enfouissement de Châtenois.
- Réalisation du premier bilan carbone du SMICTOM.

Tournant historique : 100 % des déchets valorisés.



2023



Simplifier et moderniser

- Extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers.
- Deuxième évolution de la redevance (18 levées).
- Modernisation du centre de tri de Scherwiller.
- Déploiement des nouvelles filières REP en déchèterie.

Simplification du geste de tri et montée en performance industrielle.

2024



Optimiser et consolider

- Démantèlement de l'ancienne unité de compostage.
- Passage du centre de tri à une équipe adaptée aux volumes du territoire.
- Renouvellement des espaces réemploi en déchèteries.

Ajustement du modèle aux nouveaux flux.

2025



Structurer l'avenir

- Passage en Service Public Industriel et Commercial au 1^{er} janvier.
- Élaboration du PLPDMA 2026–2032.
- Lancement de la mission tri hors foyer.
- Partenariat avec la SEM Grand Est Énergies, les Centrales Villageoises et les communes de Châtenois et Scherwiller pour la future centrale solaire.

Consolidation institutionnelle et projection vers la transition énergétique.

Aujourd'hui,

100 %

des déchets produits en Alsace centrale sont valorisés



RESSOURCES HUMAINES

Valérie KIEFER
Responsable RH
4 agents

- Management RH
- Administration du personnel
- Paie
- Santé
- Formation



Qui sont les agents du SMICTOM ?

138 collaborateurs



7% de postes de
Direction

9% de postes
Intermédiaires

83% de postes
D'exécution

1% d'apprentis

34% de salariés (droit privé) **66%** de salariés (droit public)



62% d'hommes



38% de femmes

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

55% des effectifs ont au moins 50 ans



9% des effectifs ont moins de 35 ans



Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SMICTOM est service public industriel et commercial (SPIC). Toute nouvelle embauche se fait sous la convention collective des activités déchets (droit privé / Code du Travail)



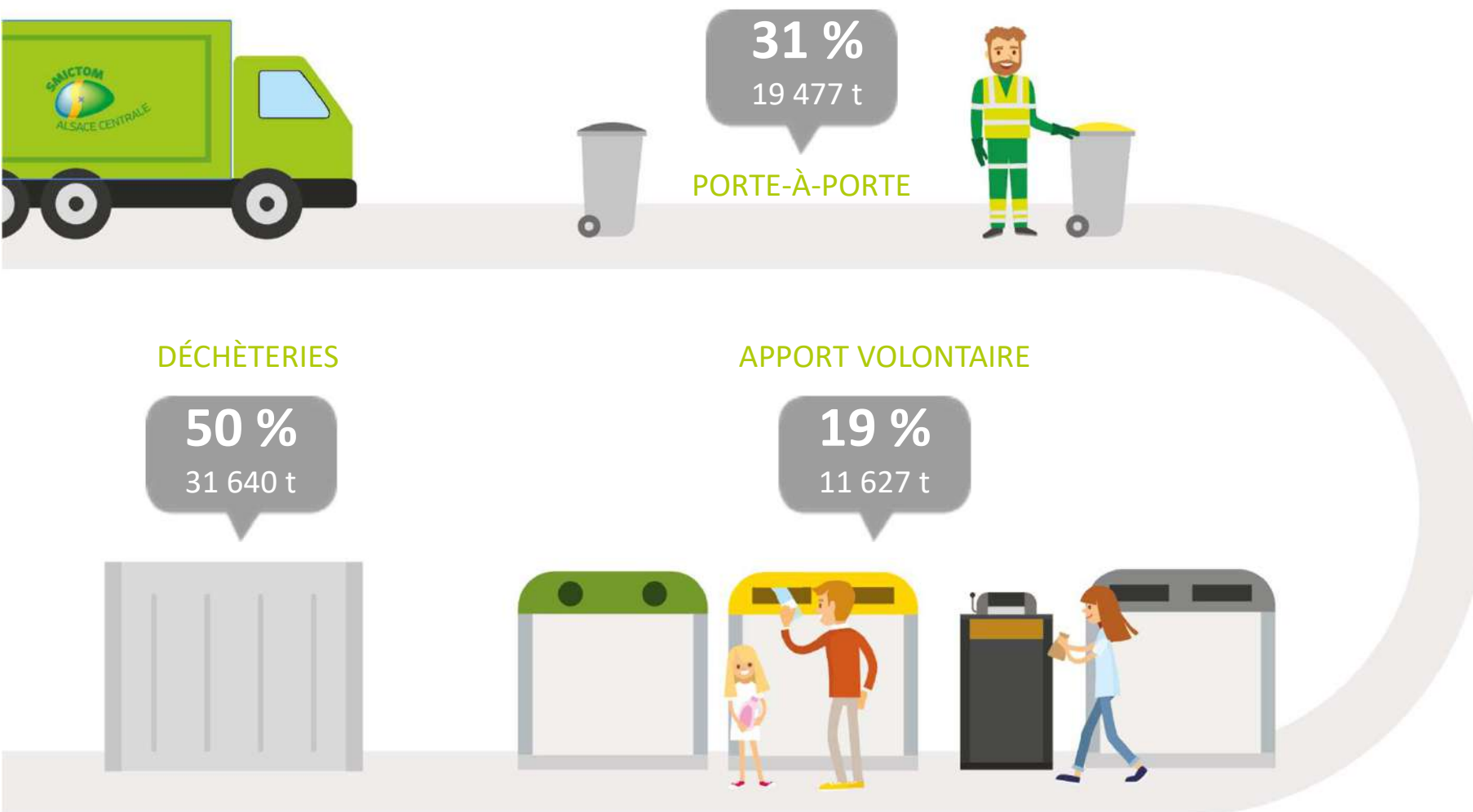
SERVICES AUX USAGERS

Jean-Pierre RENAUDIN
Responsable de service
86 agents

- Collecte PAP et AV
- Déchèteries
- Equipements et demandes usagers
- Parc et maintenance véhicules

Répartition par mode de collecte

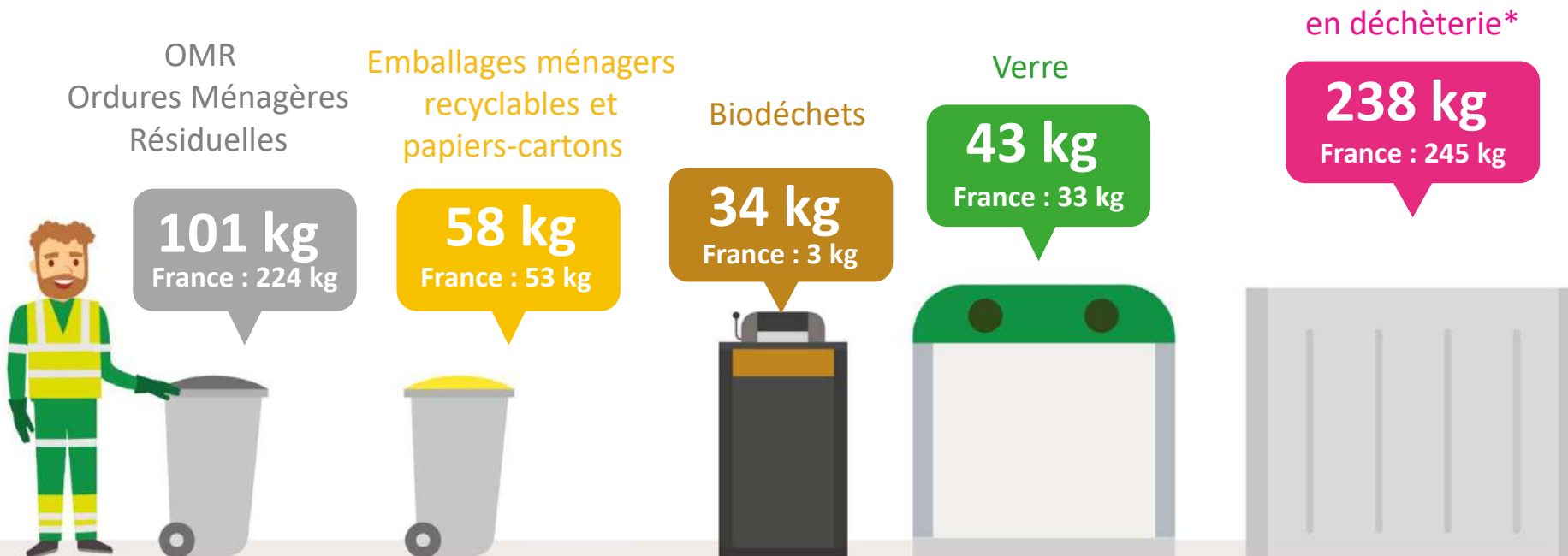
- Une diminution de **2 %** des tonnages de biodéchets collectés en apport volontaire
- Une diminution de **1 %** des tonnages collectés en déchèteries



Les tonnages collectés

- Chaque habitant produit **474 kg** de déchets en 2025 (558 kg en moyenne en France) dont

131 547
habitants



*déchèterie et apports directs

La collecte en 2025

- Depuis 2010, la production annuelle de déchets a **diminué de près de 20 %**, permettant au territoire d'atteindre dès aujourd'hui les objectifs fixés par la loi AGEC pour 2030.
- Les ordures ménagères résiduelles sont contenues autour de **100 kg par habitant**, tandis que près de la moitié des tonnages transitent par les huit déchèteries du territoire.
- Ajustement ciblé des circuits**, notamment le changement du jour de collecte au Hohwald, afin d'optimiser les tournées.
- Relance du plan « maîtrise de la sinistralité »** pour renforcer la sécurité des agents et limiter les incidents.
- Réaménagement du garage** afin de fiabiliser la maintenance du parc et réduire les immobilisations.
- Fiabilisation de la base de données usagers** et l'engagement de la **dématérialisation de la facturation**, dans une logique de modernisation et de simplification.
- Marquage des bornes biodéchets entièrement renouvelé et achèvement** du remplacement des systèmes de préhension Kinshofer sur les bennes emballages et OMR





Les déchèteries en 2025

- En 2025, **290 879 visiteurs** ont été enregistrés, soit en moyenne 6 passages par foyer.
- L'année 2025 a été marquée par un **renforcement de l'accompagnement des communes** et par l'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires.
- Un diagnostic territorial a été engagé afin **d'optimiser la gestion des déchets communaux**. Cette démarche porte notamment sur les conditions d'apport en déchèterie et le déploiement du tri hors foyer dans les espaces publics, avec un objectif clair : réduire les flux, améliorer la qualité du tri et renforcer l'exemplarité des collectivités.
- La nouvelle réglementation** relative aux transports de marchandises dangereuses par voie terrestre « Arrêté TMD » a été intégrée dans l'organisation du service.
- Les études environnementales** préalables au projet de nouvelle déchèterie à Mackenheim ont été engagées.

Espace Réemploi : soutenir l'économie circulaire

- Déployés depuis 2011, les espaces réemploi constituent **un pilier de la politique de prévention**, renforcé par la loi AGECE.
- En partenariat avec la Communauté Emmaüs de Scherwiller, le SMICTOM structure cette filière afin de **favoriser la réintégration des objets dans le circuit de seconde main**. La nouvelle organisation logistique généralisée en 2024 améliore la qualité, la préservation et la traçabilité des dons.
- **Un replis du gisement a été observé en 2025**. Le renouvellement de la direction chez Emmaüs ouvre une nouvelle phase de consolidation partenariale en 2026, avec l'objectif de relancer la dynamique et d'explorer l'émergence de nouveaux acteurs du réemploi sur le territoire.

1769 t

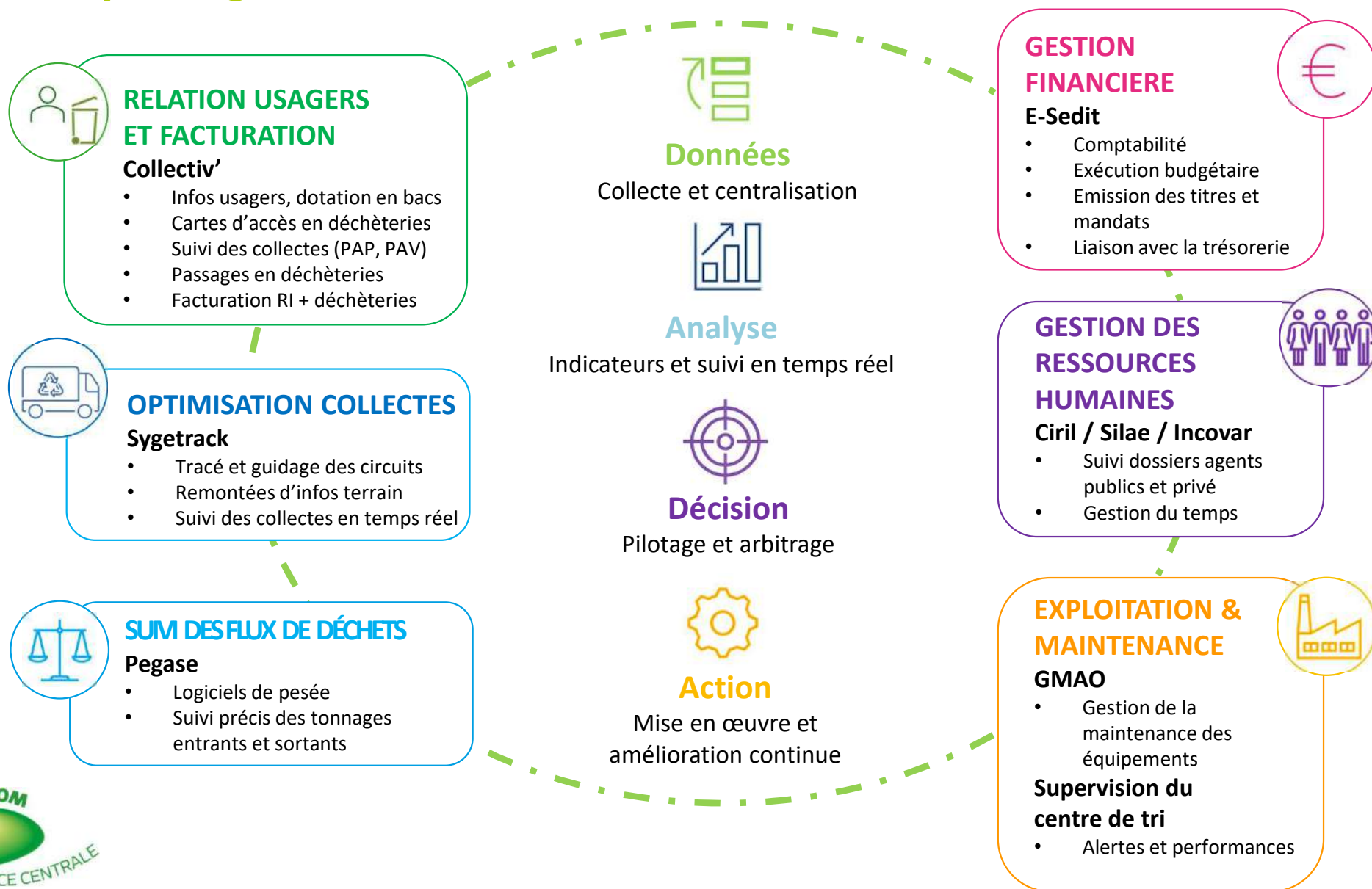
Collectés en 2025,
soit 13 kg/an/hab

- 19 %

par rapport à 2024



Des outils numériques au service de la performance et du pilotage de nos activités





TRAITEMENT

Joël WENDLING
Responsable de service
21 agents

- Centre de tri
- Centre de stockage en post exploitation
- Transfert (vers incinération)
- Maintenance industrielle



7 452 t

traitées

6 092 t

valorisées, c-à-d dont
les matières
seront recyclées

Valorisation des déchets par le tri

- Le centre de tri a poursuivi son adaptation en 2025 face à l'augmentation des volumes, notamment plastiques, avec la transformation d'un convoyeur manuel.
- La baisse de 46 % des tonnages traités s'explique par l'arrêt des apports extérieurs. Le centre s'est adapté en passant à un fonctionnement à une seule équipe fin 2024.
- Il atteint un **taux de valorisation de 82 %** grâce au déploiement d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et à l'amélioration du tri à la source (10 % d'erreurs).
- Dans une logique d'amélioration des conditions de travail, des séances d'étirements encadrées par des kinésithérapeutes ont également été mises en place pour les valoristes.

Stockage

- **Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND), fermé depuis octobre 2022, n'accueille plus de déchets.** Il est placé sous l'autorité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- De nombreux contrôles sont effectués pour garantir la conformité des installations. **Le site sera surveillé pour une période réglementaire d'au moins 30 ans** pour vérifier notamment qu'il n'y ait aucun impact sur le milieu naturel.
- Un programme de renaturation de près de 4 millions d'euros a été engagé. **Les travaux de couverture réglementaire définitive,** lancés en avril 2024, constituent une étape majeure de sécurisation.
- En 2025, les aménagements se sont poursuivis avec la **gestion des eaux pluviales** – création d'un bassin et de fossés – ainsi qu'avec les opérations de démantèlement et de réaménagement progressif du site, en vue de son passage en post-exploitation.
- La reconversion du site s'inscrit dans une perspective de transition énergétique avec le **projet de centrale solaire** sur le dôme du CSDND.



Traitement des biodéchets par méthanisation

- Les biodéchets collectés sont méthanisés par Agrivalor à Ribeauvillé.
- En 2025, **4 451 tonnes** de déchets ont été méthanisés pour produire de l'électricité, de la chaleur et de l'engrais pour les agriculteurs.
- Des marges de progression subsistent : près de 49 kg par habitant restent présents dans les ordures ménagères résiduelles. L'enjeu est donc de renforcer la mobilisation, notamment via le compostage de proximité.

- 2 %
de déchets
méthanisés par
rapport à 2024



971 t
de CO2 évitées

Production de **683 100 m³** de biogaz
soit 1 553 MWh d'électricité
+ 1 406 MWh de chaleur
= équivalent de 576 ménages



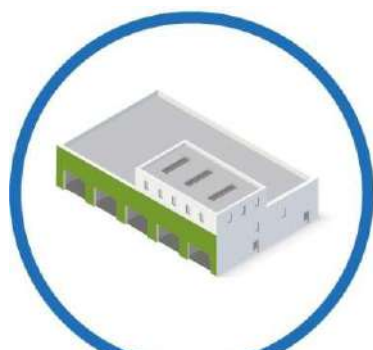
Valorisation énergétique

- Le SMICTOM diminue progressivement le recours à l'incinération pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Sur la durée du mandat, **le volume d'OMR incinérées a baissé de 17 %**, grâce au renforcement du tri, au déploiement de la collecte des biodéchets, et aux actions de prévention.
- Les déchets du bac gris et les refus de tri sont regroupés sur l'unité de transfert de Scherwiller avant d'être orientés vers des unités de valorisation énergétique à Haguenau, Colmar, Strasbourg ou Belfort.
- Depuis octobre 2022, les déchets non valorisables des déchèteries sont dirigés vers la filière de Combustibles Solides de Récupération (CSR), mettant fin à l'enfouissement. L'enjeu reste toutefois de contenir ce gisement par davantage de tri et de prévention, afin de limiter la production de déchets ultimes.
- **14 970 t** de déchets issus des OMR et des refus de tri ont été incinérées, ainsi que 6007 tonnes de déchets non valorisables issus des déchèteries (CSR : Combustible Solide de Récupération)



3203 t
de CO2 évitées

Répartition des modes de traitement des déchets collectés par le SMICTOM d'Alsace Centrale

**49 %**

Recyclage

**34 %**

Incinération

**17 %**

Compostage et méthanisation

TAUX DE VALORISATION : 100 %

En 2025, 100 % des déchets collectés en Alsace Centrale ont été valorisés, dont 66 % de valorisation matières. Le mix traitement est ainsi conforme aux objectifs fixés par la loi AGECL.



POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Amandine DRESSLER
Responsable
Environnement

Veiller à la conformité et à la sécurité environnementale de nos activités

-○ **Garantir la conformité environnementale des installations** du SMICTOM et piloter les actions d'amélioration nécessaires.
-○ **Assurer le suivi des contrôles réglementaires des différents sites** : qualité des eaux rejetées et souterraines, émissions atmosphériques et nuisances sonores.
-○ **Organiser le transport des ordures ménagères résiduelles vers les unités de traitement** et assurer leur valorisation énergétique.
-○ **Moderniser les infrastructures pour réduire l'empreinte environnementale des activités, en 2025 :**
 - Création d'une station de lavage des camions alimentée en partie par la récupération des eaux de pluie ;
 - Mise en service d'une station automatisée de lavage des bacs ;
 - Déconnexion des eaux de ruissellement de l'ancienne plateforme de compostage ;
 - Infiltration d'une partie des eaux de toiture du garage.

Projet 2026 : mise en place d'une unité de traitement in situ des lixiviats du centre de stockage de Châtenois.



HYGIÈNE SÉCURITÉ MAINTENANCE

Gregory GILGENMANN
Responsable de service
4 agents

- Hygiène sécurité
- Maintenance des bâtiments

Le service Hygiène-Sécurité, Maintenance

Assure des missions transversales nécessaires au fonctionnement normal quotidien de la collectivité et des sites. Les principaux domaines des missions sont :

- **La sécurité au travail** : vérifications réglementaires, formations, équipements et vêtements de protection, évaluation des risques, consignes de sécurité, analyse des accidents,...
- **La sécurité industrielle** : détection incendie, moyens de lutte contre les incendies, gardiennage,...
- **La sûreté** : vidéo protection, détection intrusion, télésurveillance,...
- **La maintenance des sites et bâtiments** : maintenance préventive et curative, gestion des entreprises extérieures de maintenance, entretien des espaces verts,...
- **La propreté** : fourniture des produits et matériels, nettoyage et désinfection des locaux,...

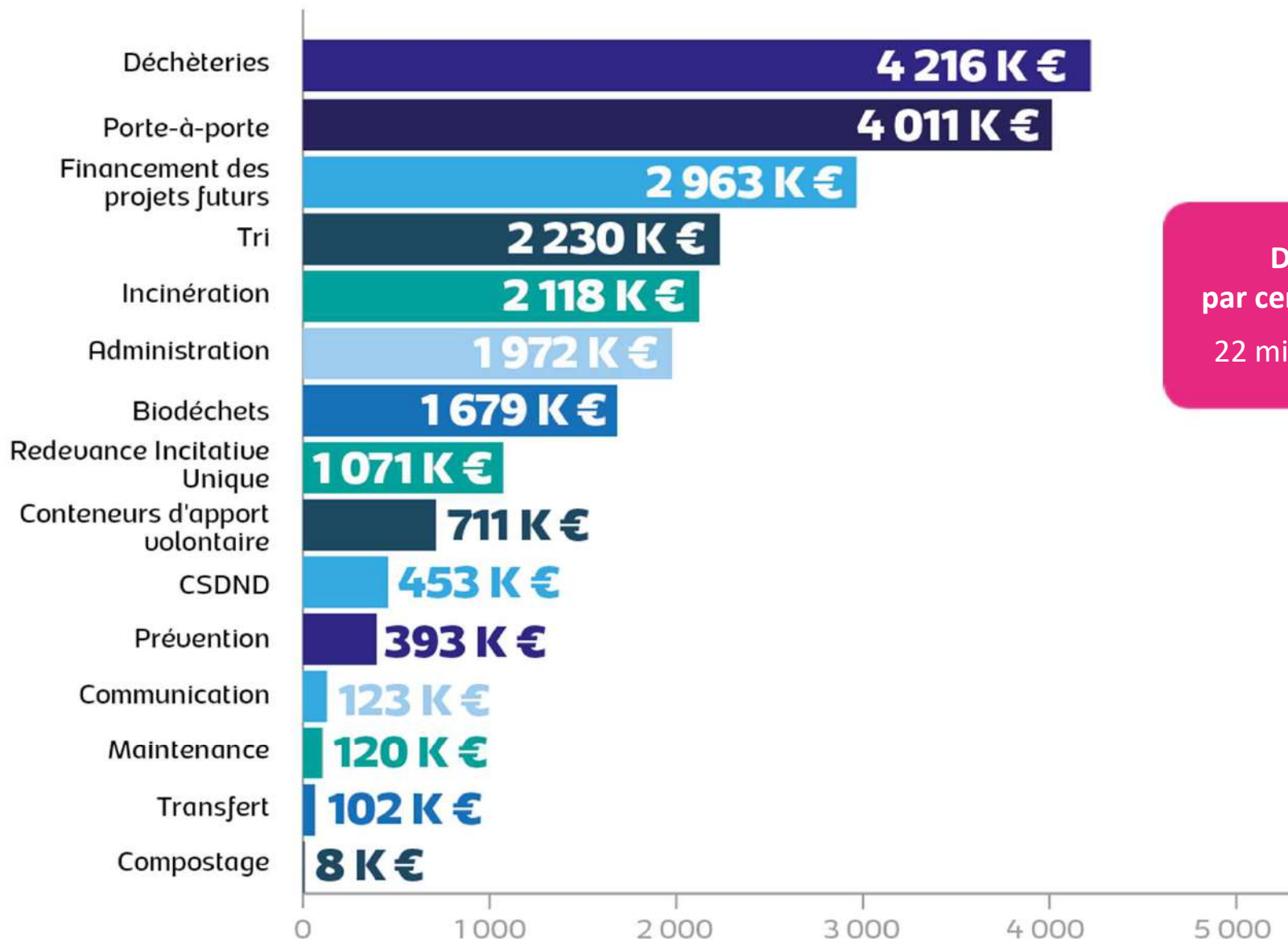


FINANCES

Bruno BARMÈS
Responsable de service
8 agents

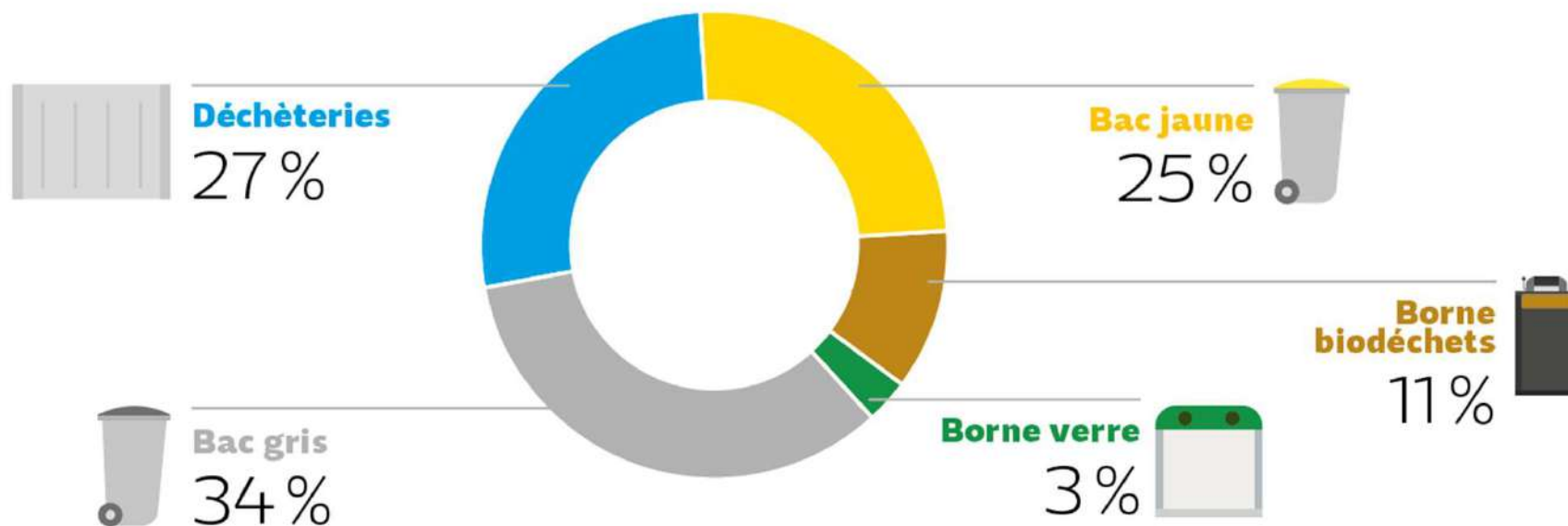
- Comptabilité
- Gestion payeurs
- Facturation

Budget de fonctionnement : dépenses

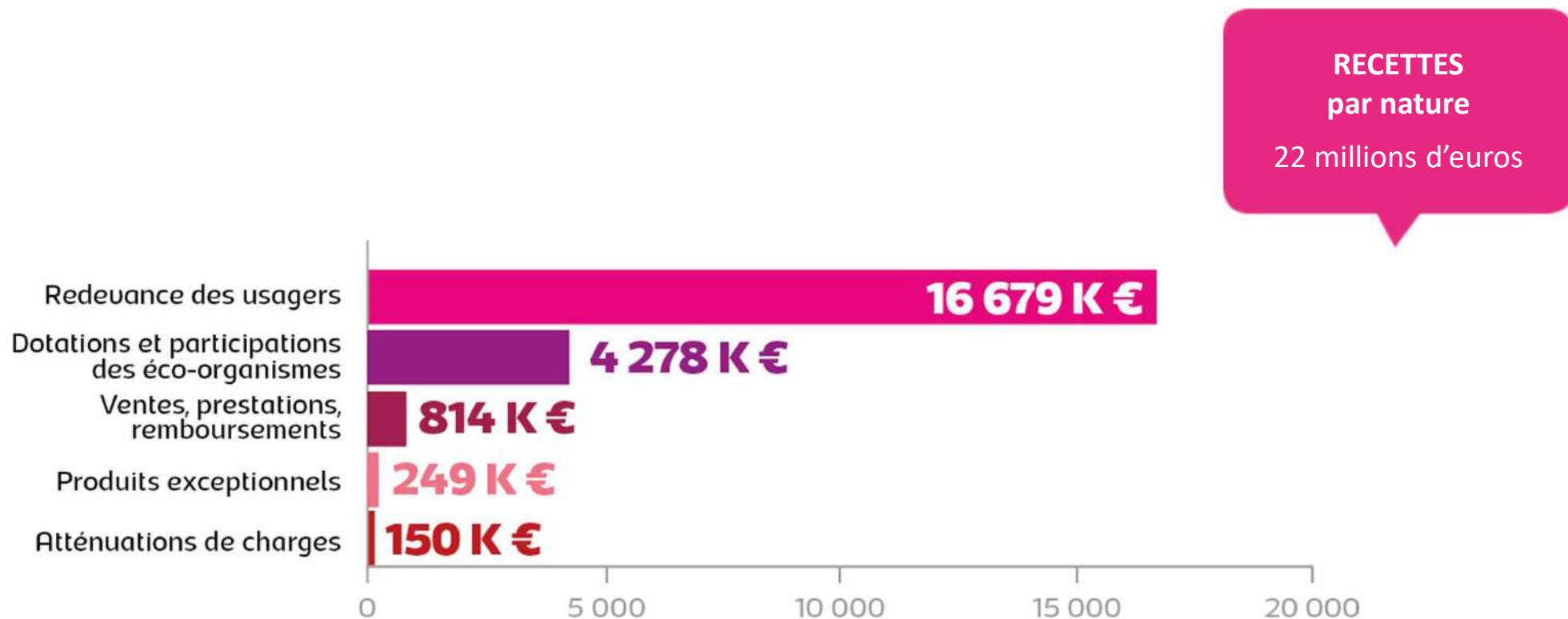


DÉPENSES
par centres de coûts
22 millions d'euros

Répartition des dépenses



Budget de fonctionnement : recettes



Le SMICTOM est un Service Public Industriel et Commercial à but non lucratif.

Les tarifs 2025

Dans un contexte marqué par une inflation cumulée d'environ +15 % en France entre 2020 et 2025*, les tarifs de la redevance n'ont augmenté que de 4,3 % en six ans, et restent stables depuis 2023. Ce choix traduit une maîtrise durable des coûts au bénéfice des usagers, tout en maintenant un niveau de service élevé.

Forfait		A	B	C	D	E
Nombre de personnes du foyer		1 à 2	2 à 3	3 à 5	5 à 6 ou +	6 ou +
Abonnement annuel - circuit		195 €	228 €	296 €	499 €	666 €
Porte-à-porte	Leuée supp.	3 €	4 €	6 €	11 €	15 €
Apport volontaire	Nb d'ouvertures correspondant	22	29	44	87	123
	Ouverture supp.	2,50 €				



Les autres recettes et contributions

LES PARTICIPATIONS DES ÉCO-ORGANISMES : 2 687 770 €



LES SUBVENTIONS : 40 905 € (AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE),
17 500 € (FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION CNRAEL), 11 851 € (ADEME), 1 332 € (FUB SERVICE)

LES VENTES DE MATIÈRES : 576 147 €

LES PRODUITS DU TRAITEMENT DES D.A.E. : 235 625 €



MARCHÉS PUBLICS

Valentin ENGEL
Responsable de service
2 agents

Le service marchés, garant de la fiabilité de nos projets

- **Garantir la sécurité juridique** des achats de la collectivité
 - Veiller au respect des règles de la commande publique,
 - Limiter les risques de contentieux)
- **Assurer la bonne utilisation de l'argent public :**
 - Rechercher du meilleur rapport qualité/prix via la mise en concurrence des entreprises ;
- **Utiliser l'achat public comme levier stratégique**
 - Intégrer des enjeux environnementaux et sociaux.





PRÉVENTION COMMUNICATION

Sylvie PÉPIN
Responsable de service
8 agents

- Prévention
- Animation
- Communication
- Economie Circulaire

Accompagner les habitants vers une réduction durable des déchets

- **Sensibiliser les habitants** aux enjeux de la prévention, du tri et de la réduction des déchets.
- **Piloter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et coordonner les actions du territoire.
- **Développer les pratiques de compostage** et de gestion de proximité des biodéchets.
- **Animer les partenariats locaux** et mobiliser les acteurs du territoire autour des objectifs du SMICTOM.
- **Suivre la qualité du tri** afin d'améliorer les performances environnementales et de maîtriser les coûts.
- **Concevoir les supports de communication** et assurer l'information des usagers.
- **Développer la présence numérique du SMICTOM** à travers le site internet, les réseaux sociaux et les outils digitaux.



1 foyer sur 2
concerné
par une action de
communication
chaque année

PLPDMA 2020-2025

Prévenir, dialoguer, transformer

Entre 2020 et 2025, le PLPDMA a accompagné une période de profondes mutations : extension des consignes de tri, généralisation du tri à la source des biodéchets, fin de l'enfouissement, développement du réemploi et montée en puissance des filières REP.

- Chaque année, plus d'une centaine d'animations sont organisées dans les établissements scolaires.
- Le PLPDMA s'appuie sur un réseau partenarial actif associant collectivités et monde associatif pour ancrer l'économie circulaire dans le quotidien des habitants.
- Le PLPDMA 2020–2025 a fait l'objet en 2025 d'un **travail approfondi d'évaluation**. Une consultation publique a ensuite permis d'associer les habitants à la construction du nouveau programme.

Entre 2010 et 2025,

-20%

de déchets par
habitant



PLPDMA 2026-2032

Accélérer la réduction à la source

Le nouveau PLPDMA fixe un objectif clair : réduire de 52 kg par habitant la production annuelle de déchets d'ici 2032. Cette nouvelle étape vise à consolider les acquis du mandat précédent et à agir plus fortement en amont, là où l'impact environnemental et climatique est le plus significatif : les modes de production et de consommation. Le programme s'articule autour de six axes complémentaires :



MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Impliquer habitants, associations, établissements scolaires, entreprises et collectivités afin de diffuser largement les pratiques de réduction.

RENFORCER LA VALORISATION DES BIODÉCHETS ET DES DÉCHETS VERTS

Développer le compostage, la gestion de proximité et les filières adaptées pour limiter les apports en déchèterie.



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Agir de la production à la consommation, notamment dans la restauration collective et les structures périscolaires.

PLPDMA 2026-2032

Accélérer la réduction à la source

DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

Structurer l'offre territoriale et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



ENCOURAGER UNE CONSOMMATION PLUS SOBRE

Accompagner les commerces et les habitants vers des pratiques limitant les plastiques à usage unique et favorisant le vrac et la consigne.



FAIRE DES COLLECTIVITÉS DES ACTEURS EXEMPLAIRES

Intégrer la prévention des déchets dans les politiques publiques locales et les pratiques internes.



Près de 70 % des OMR pourraient être évités ou mieux valorisés

L'analyse des ordures ménagères résiduelles révèle un fort potentiel d'action : une grande part de nos déchets n'a pas vocation à finir dans la poubelle grise. Ce constat met en avant un levier prioritaire : les biodéchets, encore très présents.

Composition moyenne des OMR du SMICTOM d'Alsace Centrale en 2025

Données Ecogeos 2026 selon MODECOM pour le SMICTOM d'Alsace Centrale



49 %
de biodéchets
France : 32 %



qui pourraient être évités,
compostés ou triés (restes
alimentaires, gaspillage...)



18 %
**de déchets
recyclables**
France : 32 %



destinés aux bacs jaunes
(emballages, papiers...)



5 %
**de déchets
d'autres collectes**
France : 5 %



à apporter en déchèteries
(textiles, électroménagers, etc.)



28 %
de déchets effectivement destinés au bac gris
petits objets plastiques, balayures, articles d'hygiène...
France : 31 %



101 kg
/ hab / an
France : 224 kg*

*Source ADEME,
campagne nationale
de caractérisation de
déchets ménagers et
assimilés 2024

- La présence de recyclables dans les ordures ménagères montre que des progrès restent possibles en qualité de tri, via des actions ciblées et un accompagnement des usagers.
- Ces enseignements confortent le rôle du PLPDMA 2026–2032 comme cadre d'action prioritaire pour réduire les déchets à la source, en particulier les biodéchets.



POLITIQUE CLIMAT ET RSO

Olga BOIDOT
Cheffe de projet
Energie RSO

Bilan Carbone : mesurer pour piloter l'action publique

En 2022, la réalisation du premier bilan carbone complet du SMICTOM sur ses activités de 2021 a permis d'identifier les postes majeurs d'émissions, de distinguer les émissions liées au traitement des déchets de celles liées au fonctionnement propre du syndicat et de hiérarchiser les leviers d'action.

- La majorité des émissions provient du traitement des déchets (incinération, filières de recyclage externes).
- La collecte et le fonctionnement interne représentent une part plus limitée mais directement pilotable.
- La réduction des déchets à la source demeure le levier climatique le plus efficace.



Bilan Carbone : mesurer pour piloter l'action publique

RÉPARTITION DES SOURCES DES ÉMISSIONS DE TC02E 2025

21 600 tCO2e en 2025



INDICATEURS 2025

avec le traitement des déchets 2025

380 kg
CO2e

par T de déchets traités



165 kg
CO2e

par habitant

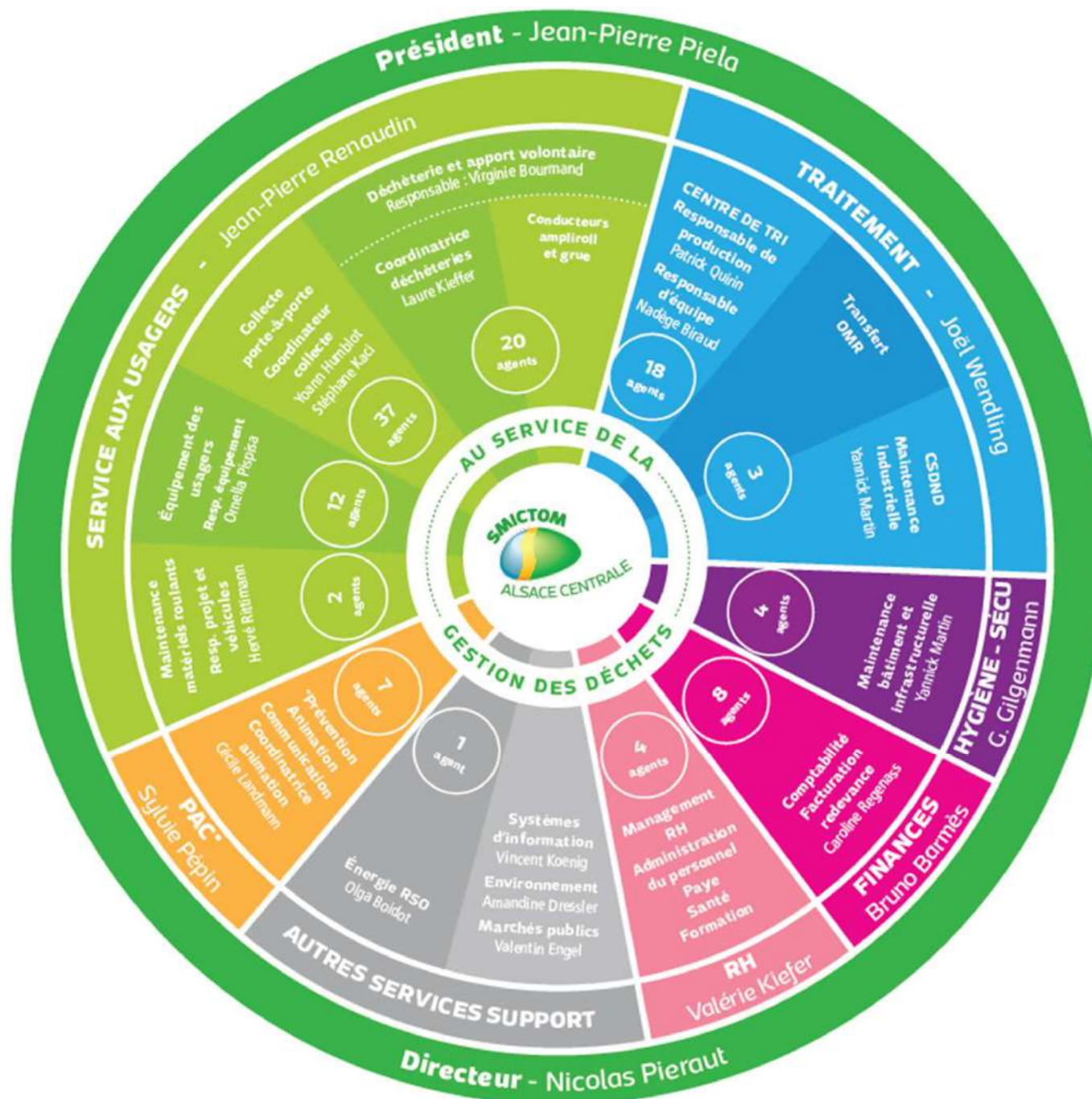


RSO : UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE

La Responsabilité Sociétale des Organisations structure l'action du SMICTOM d'Alsace Centrale. Alignée sur les Objectifs de Développement Durable, elle intègre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques au cœur du service public des déchets.

- **Environnement** : Réduire notre empreinte écologique et préserver les ressources.
- **Service public** : Garantir un service performant, accessible et transparent.
- **Ressources humaines** : Prendre soin des agents et développer les compétences.
- **Territoire** : Agir avec les partenaires locaux pour créer de la valeur partagée.





RETROUVEZ LE RAPPORT ANNUEL COMPLET
sur www.smictom-alsacecentrale.fr

